



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Creation d'une Petite Centrale Hydroelectrique sur la GRAVONA - Commune de PERI

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNE DE PERI

Raison sociale

COMMUNE DE PERI

N° SIRET

21200209100016

Type de société (SA, SCI...)

Collectivites territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

XAVIER

Prénom(s)

LACOMBE

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
29. Installations destinées à la production d'énergie hydroélectrique., 29A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☒ Oui ☐ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet vise à remettre en service un ancien système hydraulique de la Gravona afin de produire une énergie renouvelable locale. Il comprend : - la rénovation du barrage existant et la rehausse de sa crête de 1,50 m; - l'installation d'une prise d'eau ichtyocompatible, la mise en place d'une conduite forcée d'environ 1 km dans l'ancien canal d'irrigation, puis 150 m jusqu'au bâtiment d'usine; - la construction d'un bâtiment d'usine hydroélectrique implanté sur la parcelle n°0367. Surface directement impactée par le bâtiment d'usine : 20 m². Les autres emprises sont situées dans des ouvrages existants, limitant fortement les impacts nouveaux.

4.2 Objectifs du projet

Poursuivre, voire optimiser dans la mesure du possible, la production de l'électricité renouvelable et "décarbonée" dont la Corse a absolument besoin pour atteindre les objectifs affichés par ses plans de programmation dont les objectifs sont : - la sécurisation de son approvisionnement en énergie (PPE) - et sa politique de lutte contre les causes anthropiques et les effets du changement climatique (SRCAE). Le projet présente les contributions suivantes : - Produire une énergie renouvelable locale à partir d'un patrimoine hydraulique existant. - Remettre en service un ancien canal d'irrigation abandonné depuis 1997. - Optimiser un ouvrage historique tout en garantissant la continuité écologique et un Débit Minimum Biologique adapté.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet porte sur la réalisation d'interventions localisées et limitées, principalement concentrées sur des ouvrages existants, dans le cadre de la mise en place d'une Petite Centrale Hydroélectrique. Les travaux identifiés à ce stade sont les suivants : - Travaux sur le barrage existant : rehausse modérée de l'ouvrage et rénovation des structures existantes, sans création d'un nouvel obstacle transversal; - Installation de la prise d'eau et mise en place d'une grille ichtyocompatible assurant la protection de l'ichtyofaune et la conformité réglementaire; - Pose de la conduite forcée dans le canal existant, permettant de limiter fortement les emprises nouvelles et les terrassements; - Terrassements ponctuels sur environ 150 mètres en aval du canal afin d'assurer la jonction avec l'emplacement de l'usine; - Construction du bâtiment d'usine, d'une surface limitée (environ 20 m²), accueillant les équipements électromécaniques; - Gestion encadrée des circulations et zones de stockage : organisation stricte des accès, des aires de dépôt temporaire et des cheminements afin de réduire les perturbations et d'éviter toute extension d'emprise. Les modalités détaillées des travaux, notamment les méthodes constructives, les séquences d'intervention, les besoins en emprises temporaires et les volumes de terrassement, seront définies dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle de niveau AVP. Ces éléments seront ensuite intégrés et analysés dans le dossier d'autorisation environnementale, permettant une évaluation complète et proportionnée des impacts potentiels.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le fonctionnement de l'ouvrage sera assuré en régime continu, dans la limite du débit disponible dans le cours d'eau et conformément aux prescriptions réglementaires applicables aux installations hydroélectriques. L'exploitation respectera en permanence le Débit Minimum Biologique (DMB) défini dans l'étude hydrobiologique réalisée en amont du projet, garantissant le maintien des fonctionnalités écologiques du tronçon court circuité. Un entretien régulier des ouvrages sera assuré, incluant la surveillance du barrage existant, le nettoyage de la grille ichtyocompatible, la vérification de la conduite forcée et le contrôle des équipements électromécaniques. En fin de vie, l'installation pourra faire l'objet d'un démantèlement partiel ou total, selon les prescriptions réglementaires en vigueur au moment de l'arrêt définitif de l'exploitation et en cohérence avec les enjeux environnementaux identifiés.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet relève du régime de l'autorisation environnementale, conformément aux articles L.1811 et suivants du Code de l'environnement. La présente décision d'examen au cas par cas sera jointe au dossier d'autorisation environnementale

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Hauteur de chute Longueur du tronçon de la conduite forcée Diamètre de la conduite forcée Puissance Max Disponible Puissance Max Brute	(30,94, m) (1.3, km) (1700, mm) (1083, kW) (1424 , kW)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :
Lieu-dit :
Localité : Peri
Code postal : 20167 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 8°52'03"E , " Lat. : 41°59'28"N , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le PLU de la commune de PERI est actuellement en cours de revision.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☒	☐	La commune est soumise aux dispositions d'urbanisme a la loi montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Le projet est situe dans le perimetre du Parc Naturel Regional de Corse (identifiant : FR8000012)

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le projet n'utilise aucune ressource AEP ni réseau d'assainissement. Les ouvrages sont autonomes et implantés sur des infrastructures existantes. Derivation partielle du débit de la Gravona ($Q_e = 4,70 \text{ m}^3/\text{s}$). Débit minimum biologique (DMB) maintenu : $0,47 \text{ m}^3/\text{s}$ (1/10 ^e du module). Restitution totale des eaux turbines environ 1 320 m en aval du barrage Napoléon. Aucun prélèvement consommatif.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	La conduite forcée est posée à l'intérieur du canal existant, les fondations de l'usine sont limitées (environ 20 m ²). Aucune modification significative des masses d'eau souterraines identifiée.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet implique des terrassements limités (emprise usine environ 20 m ² , piste d'accès).
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Impact limité et localisé : dérivation partielle du débit, compensée par un DMB écologiquement justifié ; maintien de la continuité piscicole via un dispositif de dévalaison. Aucun habitat remarquable identifié.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Aucune extraction. Les matériaux importés proviennent de filières autorisées.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet réutilise les infrastructures hydrauliques existantes (barrage Napoleon, canal de la Gravona). Aucun raccordement au réseau AEP ni au réseau d'assainissement requis. Le bâtiment d'usine (~20-30 m²) ne génère pas de besoin en eau potable ou en assainissement. Le projet est donc en adéquation avec les ressources disponibles sans pression supplémentaire sur les ressources.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Impacts identifiés sur le compartiment aquatique en phase travaux (turbidité, dérangement piscicole) qualifiés de modérés, temporaires et localisés par l'étude hydrobiologique SO Consultant 2026. En phase exploitation, impacts faibles à très faibles sous réserve du maintien du DMB (0,47 m³/s) et de la pose d'une grille ichtyocompatible. Aucun habitat remarquable détruit. 5 espèces piscicoles présentes / impact résiduel faible
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site du projet n'est pas inclus dans un périmètre Natura 2000. Aucun habitat ni espèce inscrits au Formulaire Standard de Données d'un site Natura 2000 n'ont été identifiés sur l'emprise du projet lors des investigations de terrain.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Emprises nouvelles très limitées : plateforme d'usine (~20 m²) et terrassements ponctuels sur 150 m. Le reste du projet s'inscrit dans des ouvrages existants (barrage, canal).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Emprises nouvelles très limitées : plateforme d'usine (~20 m²) et terrassements ponctuels sur 150 m. Le reste du projet s'inscrit dans des ouvrages existants (barrage, canal).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Présence d'un aléa inondation lié à la Gravona, déjà géré par la station Vigicrues implantée sur le barrage. PPRi en cours de révision par la DDT2a. (justification dans la note technique annexée)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Aucune émission, aucun rejet, aucun usage de substances dangereuses.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Trafic limite a la phase chantier (livraison matériaux, engins). En phase exploitation, un passage par mois pour maintenance donc très faible trafic.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Phase chantier : bruit temporaire lié aux engins de terrassement et à la pose de la conduite forcée. Phase exploitation : la turbine DIVE HAX et les équipements électromécaniques sont confinés dans le bâtiment
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Le bruit en phase exploitation sera confiné dans le bâtiment d'usine. Le bâtiment recevra un traitement acoustique afin d'empêcher toute nuisance sonore.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Vibrations limitées aux engins de chantier. Aucune vibration notable en exploitation.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun autre projet est prévu sur le même tronçon du projet de la petite centrale.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet est situe integralement sur le territoire de la commune de Peri (Corse du Sud), sans interaction hydrologique, atmospherique ou ecologique avec une commune voisine. Aucun mecanisme de transfert (cours d'eau transfrontalier, bassin versant partage, pollution atmospherique a longue distance) n'est concerne. Conclusion : aucune incidence transfrontiere n'est possible.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Etude hydrobiologique SO Consultant (2026) : bon etat ecologique de la Gravona confirme, 5 especes piscicoles, macroinvertebres caracteristiques de milieux peu perturbés, DMB fixe a 0,47 m³/s (10% du module). Impacts phase travaux : moderés, temporaires, localisés. Impact résiduel faible après mesures ERC. Impacts phase exploitation : faibles a tres faibles. Reduction de debit compensee par le DMB. Grille ichtyocompatible a la prise d'eau. Suivi prevu : post-travaux + exploitation N+1, N+3, N+5. Conclusion SO Consultant 2026 : le projet n'est pas susceptible d'engendrer d'incidences notables résiduelles sur le compartiment aquatique.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet integre les mesures suivantes conformement a la sequence ERC (art. L.110-1 du Code de l'environnement) : Mesures ERC : - Evitement : * reutilisation des ouvrages existants (barrage Napoleon, canal) * evitant toute emprise nouvelle significative en milieu nature, emprise usine limitee a env.20m², * maintien du DMB a 0,47 m³/s en permanence (10% du module - SO Consultant 2026) * ecoulement permanent maintenu pendant le chantier. - Reduction travaux : * travaux en lit mineur juillet-septembre uniquement (hors reproduction salmonicoles nov-mars) * batardeaux et filtres anti-MES * progression aval vers amont permettant la fuite des poissons * gestion hydrocarbures avec bacs de retention * remise en etat des berges apres travaux. - Reduction exploitation : * grille ichtyocompatible la prise d'eau (plan incline 26°, entrefer 20mm) * dispositif de devalaison integre * gestion adaptative des debits en etiage. - Suivi : * hydrobiologique post-travaux (poissons + macroinvertebres) * ecologique en exploitation aux annees N+1, N+3, N+5. * Impacts résiduels faibles a tres faibles. * Aucune compensation necessaire (SO Consultant 2026)

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale, conformément à l'article R.122 2 du Code de l'environnement, pour les raisons suivantes : . Très faible emprise nouvelle (environ 20 m²) limitée à la plateforme de l'usine . Reutilisation d'ouvrages existants (barrage, prise d'eau, trace du canal), ce qui évite la quasi totalité des impacts potentiels . Mesures ERC adaptées : DMB écologiquement justifiée, grille ichtyocompatible, dispositif de dévalaison, travaux hors périodes sensibles, suivi turbidité . Absence d'impact résiduel notable sur les milieux naturels, les continuités écologiques, les usages ou la santé humaine . Absence de cumul d'incidences avec d'autres projets (section 6.2). Conclusion : le projet présente un impact environnemental faible, maîtrisé et non significatif, ne justifiant pas une évaluation

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom SAIPELE

Prénom Samantha

Qualité du signataire CHEFFE DE SERVICE ENERGIE AIR ET
Bruit CADA (dépositaire pour le compte de la

À AJACCIO

Fait le 26-06-2026 /



Signature du (des) demandeur(s)